

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_29**  
**Référence Nomenclature n°5.3**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et développement territorial**

**Service en charge : Architecture – Patrimoine – Etudes de projets – Transition écologique – Développement durable**

**Objet : Commission communale d'accessibilité (CCA) – Installation et désignation des membres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2143-3,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que la commune compte plus de 5 000 habitants et qu'elle doit instituer une commission communale pour l'accessibilité,

Considérant que cette commission a pour missions notamment de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'établir un rapport annuel et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité,

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation de cette commission et à la désignation de ses membres,

Considérant que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, est composée de représentants de la commune, de représentants d'associations d'usagers notamment de personnes en situation de handicap, et de représentants d'acteurs économiques et sociaux du territoire,

Considérant que la CCA actuelle, créée en 2009, est composée de 4 représentants de la Commune, d'associations d'usagers représentant les personnes handicapées. En 2017 elle a été élargie aux représentant d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, aux associations ou organismes représentants les personnes âgées, aux acteurs économiques du territoire et groupes d'usagers de la ville.

Considérant l'installation d'un nouveau Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, il y a lieu de désigner les membres de la commission communale par arrêté du Maire, lequel préside également la commission.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Installer la commission communale pour l'accessibilité,
- Fixer à 8 le nombre de représentants du Conseil municipal appelé à siéger au sein de la commission en tant que membres titulaires et à 7 le nombre de représentants du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de la Commission en tant que

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_29**  
**Référence Nomenclature n°5.3**

membres suppléants dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

- Fixer à 10 le nombre de représentants d'associations d'usagers et d'acteurs économiques et sociaux du territoire,
- Autoriser le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **DECIDE** d'installer la commission communale pour l'accessibilité
- **FIXE** à 8 le nombre de représentants du Conseil municipal appelé à siéger au sein de la commission en tant que membres titulaires et à 7 le nombre de représentants du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de la Commission en tant que membres suppléants dans le respect du principe de représentation proportionnelle,
- **FIXE** à 10 le nombre de représentants d'associations d'usagers et d'acteurs économiques et sociaux du territoire,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 mai 2026

La Secrétaire de Séance,



Claire TAING

Le Maire,



  
Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 01/06/2026.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**Commission communale d'accessibilité (CCA) – Installation et désignation des membres**

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS** : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

**POUVOIRS** : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAING Claire.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF** : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée  
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de membres absents : 0  
Nombre de votants : 33